



Modification d'un secteur géographique

Par **celine55**, le **02/02/2013** à **01:02**

bonjour
J'ai signé en Janvier 2011 un contrat à durée indéterminée. Je forme des médecins à l'utilisation des appareils d'échographie sur une certaine région.
- Ce contrat contient un article 6 –Lieu de travail-Mobilité
« la société se réserve le droit de modifier le lieu de travail de la salariée, dans le secteur géographique où la société exerce ses activités, sans que cela constitue une modification du contrat de travail, ce que l'intéressée accepte expressément »
- De plus, mon contrat comporte une annexe : Secteur d'activité et Territoire géographique.
« Votre activité s'exercera sur le territoire géographique suivant :
Départements : 54, 55, 57, 88, 52, 10, 21, 70, 90, 25, 67, 68, 51 »
J'habite Nancy, au centre de ma région et j'ai au maximum 2H 30 de voiture pour accéder à l'extrémité de mon secteur d'activité.
A ce jour, mon entreprise me demande de prendre en plus des départements ci-dessus, les départements 58, 03, 63, 71, 42, 69, 39, 01, 74.
Il n'y a pas de clause de mobilité.
Le rajout de ces départements change réellement mes conditions de travail puisque je passerai beaucoup plus de nuits à l'hôtel et devrai avancer davantage de frais professionnels.
Suis-je obligée d'accepter ou puis-je refuser ?
merci

Par **chaber**, le **02/02/2013** à **06:34**

Bonjour,
Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)